

Les « centres ressources politique de la ville »

Michèle Théodor (centre Alain Savary)



Les « centres ressources politique de la ville » sont des lieux souvent mal connus des acteurs éducatifs. Ils sont interrégionaux, régionaux, ou départementaux en Île-de-France. Ils ont pour mission de contribuer au développement collectif des compétences des acteurs de la politique de la ville afin de favoriser la réussite des politiques publiques mises en œuvre dans les territoires en difficulté. Leur public regroupe l'ensemble des acteurs de la politique de la ville : les chefs de projet, les professionnels du développement social urbain et de l'intervention sociale, les fonctionnaires et les organismes qui mettent en œuvre la politique de la ville, les réseaux associatifs et les habitants porteurs de projets d'action collective, les élus. Ils mobilisent ces élus et professionnels sur des thématiques complexes comme la lutte contre les exclusions et les discriminations, la mixité sociale, le développement économique et social. Ils accompagnent la mise en place de projets sociaux de territoire comme, par exemple, des ateliers santé ville.

Les premiers centres, constitués en association loi 1901, se sont créés en 1993 en Rhône-Alpes (CR-DSU) et en Seine-Saint-Denis (Profession Banlieue). On en compte aujourd'hui quatorze organisés dans un réseau national et animés par le Centre ressources de la délégation interministérielle à la ville (CR-DIV). Certains ont un statut associatif, d'autres sont des Groupements d'intérêt public (GIP). Plusieurs constats ont conduit l'État et des collectivités à

soutenir aux plans technique et financier le développement de ces structures. D'une part, la complexité des questions traitées appelle la confrontation des points de vue et la capitalisation des expériences. D'autre part, les acteurs ont besoin de disposer de lieux éloignés des enjeux institutionnels pour échanger, réfléchir, produire de la connaissance et élaborer des réponses aux questions posées dans les quartiers en difficulté.

Si chaque « centre ressources politique de la ville » est le produit d'un projet collectif et d'une histoire locale particulière, ils sont tous

fondés sur des principes d'action communs qui sont : un ancrage territorial, la construction d'un réseau d'acteurs, une approche transversale des enjeux, la synergie avec la recherche. Tous les centres développent une politique de publication et de diffusion de leurs travaux avec des lettres d'information et des actes en ligne ou sur support papier. En fonction des besoins locaux, ils développent différentes actions et réalisent des outils. Des temps de qualification et d'échanges sur les pratiques professionnelles sont organisés de manière ponctuelle ou par cycles. Ces animations se font sur la base de regroupements par fonction (chefs de projet, chargés de mission...) ou thématique (rénovation urbaine, insertion...) ou territorial (département, agglomération). La capitalisation des expériences dépasse la simple compilation car les centres ressources coopèrent avec des experts et des chercheurs. ■

Exemples de publications

Le centre ressources de la Réunion publie *Akoz, espace public*, revue trimestrielle sur les thèmes de la ville, de l'aménagement du territoire, de l'emploi et de l'insertion.

Le centre ressources Rhône-Alpes publie, trois fois par an, les *Cahiers du DSU*, qui font le point sur un sujet. Par exemple : « Projet éducatif local. "Remue-ménage institutionnel" ou "politique éducative locale" ? », n° 36, décembre 2002.

Le centre d'Aquitaine publie *Horizons Aquitains*, revue trimestrielle de valorisation des acteurs locaux, avec un dossier thématique...

Liste des centres ressources, adresses et activités consultable sur : <http://i.ville.gouv.fr/Data/cdrreg>

En Bretagne, des « fiches expérience » sur les dispositifs de réussite éducative

Dans une démarche de capitalisation des expériences, le centre ressources « Réso villes », met en ligne huit fiches qui portent sur les programmes de réussite éducative à Brest, Nantes, Rennes... Chacune présente les caractéristiques locales : structure juridique porteuse, autres dispositifs locaux, budget global, ainsi que les partenariats. Les équipes du DRE sont présentées, les publics visés explicités, les modalités de travail et les actions engagées sont rapidement exposées.